



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

médecins

Question écrite n° 8075

### Texte de la question

Mme Sophie Dion appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les problèmes de démographie médicale dans les zones rurales. Un groupe de travail consacré à la présence médicale sur l'ensemble du territoire constitué en mai 2012 au Sénat s'inquiète de voir se former de véritables déserts médicaux dans certaines parties du territoire, en zones rurales comme d'ailleurs en zones péri-urbaines. Une série de recommandations pour favoriser un accès équitable aux soins ont été rendues publiques par l'ordre national des médecins le 29 mai 2012. Une de ces préconisations est de rétablir une équité territoriale en agissant sur la première installation des médecins post-internat. Elle souhaiterait connaître sa position sur le sujet.

### Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé a lancé le 13 décembre 2012 une initiative sur le sujet de la désertification médicale. Elle a ainsi proposé, dans le cadre d'une concertation nationale, plusieurs mesures à caractère incitatif, autour de trois axes : - changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins, notamment en permettant à tous les étudiants de faire un stage en cabinet avant l'internat, en les formant davantage à l'exercice concret en cabinet. La création d'une garantie de revenu permettra aussi à 200 praticiens territoriaux de médecine générale de s'implanter dans les territoires dès 2013 et un « référent-installation » sera désigné au sein des agences régionales de santé dans chaque région pour accompagner les jeunes médecins dans toutes les étapes de leur installation. - transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé par la généralisation du travail en équipe, le développement de la télémédecine, l'accélération du transfert de compétence. - promouvoir des investissements spécifiques pour les territoires isolés. L'accès aux soins urgents en moins de trente minutes sera assuré d'ici 2015. Des réponses sur mesure seront mises en oeuvre pour la question des hôpitaux de proximité. Enfin, si l'offre libérale est totalement absente d'un territoire, il ne peut être exclu de recourir à des centres de santé, dont le modèle économique doit être révisé.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Dion](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8075

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 octobre 2012](#), page 5810

**Réponse publiée au JO le :** [9 avril 2013](#), page 3792